

Règlement compétition U15F à 8 2024/2025

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de la Gironde de football sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase. Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat un mail doit être envoyé à l'adresse competitions@gironde.fff.fr avant le début de la seconde phase.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U15F, U14F et 3 joueuses U13F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Organisation 1^{ère} phase

Ce championnat est constitué de 2 poules de 6 équipes. Les matchs se déroulent en match aller-retour. Les clubs sont répartis dans les poules de façon géographique afin d'éviter les longs déplacements sur la première phase de brassage en fonction des clubs participants.

III. Organisation 2^{ème} phase

D1 F : 1 poule de 6 équipes matchs aller/retour (6 équipes), 10 matchs

- Les équipes classées 1^{ère} à 3^{ème} des poules de brassage accèdent en D1 F

D2 F : 1 poules de 6 équipes matchs aller/retour (6 équipes), 10 matchs

- Les équipes classées de 4^{ème} à 6^{ème} des poules de brassage joueront en D2 F

Attention l'organisation de la seconde phase de championnat peut évoluer en fonction de l'évolution des engagements

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

V. Temps de jeu

70 minutes (2 fois 35 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats U15F est fixée le samedi à 15h00.

Règlement compétition U15F à 8 2024/2025

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande de report et des dates de reports disponibles au calendrier général.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre vous devez impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17